



# AMAZON : pour nos vies plutôt que leurs profits, nous demandons la fermeture des entrepôts !

8 avril 2020



Alors que le Premier Ministre a ordonné le 14 mars dernier la fermeture des commerces non-essentiels en raison de l'épidémie de coronavirus et les activités rassemblant plus de 100 personnes de manière simultanée, Amazon poursuit son activité comme si de rien n'était en dépit de la mobilisation du personnel et des mises en demeure des syndicats, de l'inspection et de la médecine du travail mais aussi des critiques des Ministres de l'Economie et du Travail.

Le résultat, c'est une bombe sanitaire et sociale en train d'exploser aux quatre coins de la France dans une société qui compte plus de 10.000 travailleurs/euses, directs, mais aussi une armée d'intérimaires et de livreurs/euses qui apportent y compris le virus à domicile : après des dizaines de salarié-es atteints des symptômes du Covid-19, des cas avérés ont depuis été détectés sur plusieurs des sites et un premier employé est toujours en réanimation.

Pour mettre fin à cette obstination criminelle et contraire au principe fondamental de prévention de la santé des salariés et en l'absence d'une réponse gouvernementale à la hauteur de cette situation, notre organisation, implantée dans l'entreprise, a déposé ce jour ce jour devant le Tribunal Judiciaire de

Nanterre une assignation, qui sera examinée dès demain à 14 h, à l'encontre de la société Amazon France Logistique : elle demande que soit prononcée, sous astreinte de plus d'un million d'euros par jour, l'interdiction pour Amazon de continuer à employer du personnel sur ses six sites français et, à tout le moins, de réduire, comme la société s'y est engagée, son activité aux 10 % de marchandises « essentielles » et corrélativement le nombre de présent-es permettant ainsi que les mesures de protection mises en œuvre en cascade produisent réellement leur effet que la promiscuité rend inopérante.

Dans le même temps, la formation de référé du Conseil des Prud'hommes de Nanterre a été saisie pour juger du bien-fondé du droit de retrait, toujours en cours, de onze premiers salarié-es des entrepôts de Lauwin-Planque et de Saran alors que la société se refuse à leur payer le salaire correspondant.

Cette lutte se mène également en coordination avec les travailleurs/euses européens et américains de la multinationale : non au « marche ou crève » à Amazon, oui au respect du droit de grève et de retrait et boycott de la plateforme !

Le 8 avril 2020

- Emplacement : PRESSE > Communiqués >

- Adresse de cet article :

<https://solidaires.org/AMAZON-pour-nos-vies-plutot-que-leurs-profits-nous-demandons-la-fermeture-de>  
s